

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1106 DU 30 JUIN 2016 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° D0470-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE MISE EN RESEAU DES LABORATOIRES DE SANTE PUBLIQUE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE, SIGNE A BUJUMBURA LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'accord de Don n° D0470-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du projet de mise en réseau des laboratoires de santé publique des pays de la Communauté Est Africaine, signé à Bujumbura le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Le conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

### PROMULGUE :

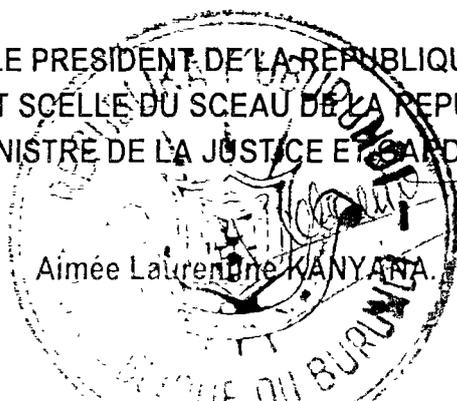
Article 1 : L'accord de Don n° D0470-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du projet de mise en réseau des laboratoires de santé publique des pays de la Communauté Est Africaine, signé à Bujumbura le 1<sup>er</sup> avril 2016, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 30 juin 2016

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCÉLÉ DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



*WP*  
*30.6.2016*

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**CABINET DU PRESIDENT**

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° D0470-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE MISE EN RESEAU DES LABORATOIRES DE SANTE PUBLIQUE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE, SIGNE A BUJUMBURA LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

**Nous, Pierre NKURUNZIZA**

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de Don n° D0470-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du projet de mise en réseau des laboratoires de santé publique des pays de la Communauté Est Africaine, signé à Bujumbura le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

L'avons approuvé et approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 30 juin 2016

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESENTENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINITRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX

Aimée-Laurentine KANYANA